

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2104

Artikel: Élection du Conseil fédéral : le Parlement rend les armes : la concordance implique de contribuer à la solution des problèmes, pas de les envenimer à des fins partisans

Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Election du Conseil fédéral: le Parlement rend les armes

La concordance implique de contribuer à la solution des problèmes, pas de les envenimer à des fins partisans

Jean-Daniel Delley - 11 décembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28593>

Le Parlement ne sort pas grandi de la journée du 9 décembre.

En reconnaissant le droit de l'UDC à un deuxième siège au Conseil fédéral, il a enterré la concordance - un principe essentiel au gouvernement de la Suisse. Et en se pliant aux conditions posées par ce parti - l'un de nos candidats officiels et personne d'autre -, il s'est laissé confisquer sa compétence d'élire le Conseil fédéral en toute liberté.

Avec la désignation d'un deuxième magistrat UDC, beaucoup croient avoir calmé le jeu et saluent le «*retour à la normalité*», la fin d'une période agitée. Comme si le passage de Blocher à l'exécutif représentait un épisode pacifié de la politique helvétique et comme si son parti avait alors pris conscience de sa responsabilité gouvernementale.

Or, pleinement présente ou sous-représentée au Conseil fédéral, l'UDC ne cesse de se radicaliser.

Elle mine avec constance nos relations avec l'Union européenne, s'attaque de plus en plus violemment aux institutions judiciaires nationales et internationales garantes de la protection des droits fondamentaux, sape

systématiquement le principe de la séparation des pouvoirs en lançant des initiatives ne laissant aucune place au législateur et au juge.

Toute l'action de l'UDC vise à l'instauration d'une démocratie plébiscitaire. Menacer, imposer ses conditions, ne cesser de montrer les crocs comme le fait un parti d'opposition en régime parlementaire, ce n'est précisément pas démontrer une volonté de participer à un gouvernement de concordance.

L'intégration des différentes forces politiques à l'exercice du pouvoir n'a jamais obéi à ce scénario. Pour accéder au Conseil fédéral, un parti doit adhérer à un consensus minimal que lui imposent ses partenaires. Il doit aussi contribuer à la solution des problèmes importants du moment.

Ainsi, les conservateurs catholiques décrochent leur premier siège à la fin du 19^e siècle, lorsqu'ils ont enfin digéré leur défaite du Sonderbund et reconnu la légitimité de l'Etat fédéral de 1848.

Et leur représentant au Conseil fédéral, le Lucernois Joseph Zemp est chargé du rachat des grandes lignes ferroviaires que son parti combattait.

Même scénario pour les socialistes. Leur entrée au gouvernement en 1943 suit de près leur ralliement à la défense nationale armée. Et Max Weber, leur deuxième représentant au sein du collège, est élu en 1951 après l'abandon programmatique de toute référence à la lutte des classes.

L'UDC ne montre pas le moindre signe de ralliement au principe et aux conditions d'un gouvernement de concordance. «*L'UDC reste l'UDC*», [claironne](#) son président pour qui la récupération de ce deuxième siège ne fait que respecter la volonté populaire. Et pour qui l'élection de Guy Parmelin va surtout renforcer l'ancrage romand de son parti.

Pas question d'abroger la disposition statutaire qui réserve au parti le choix exclusif de ses magistrats. Pas question non plus de renoncer au référendum lancé contre la révision de la loi sur l'asile, soutenue d'abord puis combattue au dernier moment par ce parti qui y a vu une munition supplémentaire pour sa campagne électorale. Or cette renonciation pourrait être le premier signe d'une volonté d'assumer une responsabilité gouvernementale et de contribuer à la solution des problèmes plutôt que de les exploiter à son seul profit.

On est donc loin d'un retour à la normalité. Mais nous

sommes prêts à être déçus en

bien, comme pourrait le dire le nouvel élu vaudois...

Débat sur la SSR dans l'urgence

Nathalie Rickli (UDC/ZH) ne peut attendre

Albert Tille - 09 décembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28587>

Lors du vote sur la redevance radio-TV, le Conseil fédéral avait annoncé un large débat parlementaire sur le service public de la SSR vers le milieu de l'année 2016, après la publication d'un rapport de la Commission fédérale des médias et de son propre rapport demandé par le Conseil des Etats ([DP 2057](#)).

La conseillère nationale UDC zurichoise Nathalie Rickli ne peut attendre l'an prochain. Deux ans après son élection au Parlement, elle a été nommée responsable des relations publiques du [Goldbach Group](#), société qui gère les fenêtres publicitaires de toutes les TV privées de Suisse. C'est donc, professionnellement, sa tâche d'affaiblir la SSR pour donner plus de place aux médias privés, ce qu'elle fait avec détermination.

En récoltant au moins un quart des voix des membres du Conseil national, elle est parvenue à obtenir une session extraordinaire. Seul objet à l'ordre du jour: l'examen d'une [motion Rickli](#) qui demande que soient traités immédiatement trois postulats concernant la SSR, sans attendre le grand

débat de 2016.

Ces interventions seront donc traitées, dans l'urgence, le 16 décembre. Le [postulat Wasserfallen](#) (PLR/BE) demande que le mandat de la SSR se borne à servir les seules prestations que ne peuvent offrir les médias privés. Le [postulat Rickli](#) demande d'étudier quelles prestations pourrait offrir la SSR avec une redevance diminuée de moitié ou même réduite à 500 millions. Le [postulat Romano](#) (PDC TI) se borne à demander de limiter étroitement l'offre de la SSR sur Internet.

Comme les médias de service public étrangers tels que la BBC, France Télévision, ARD, ORF ou la Rai, les radios et TV de la SSR se veulent généralistes ([DP 2075](#)). Limiter les programmes de la SSR à un produit de niche écarterait un grand nombre d'auditeurs et de téléspectateurs et ne remplirait pas son rôle de service public, affirment ses responsables qui se félicitent d'une [audience dominante](#).

Religion et service public

Si la SSR a légitimement un

regard sur l'audimat, elle doit également respecter le mandat défini par la concession. Au-delà de la «*session spéciale Rickli*» du 16 décembre, qui se borne en quelque sorte à un «*ôte-toi de là que je m'y mette*», le débat annoncé pour 2016 pourra mieux préciser les prestations que devra offrir la SSR pour bénéficier de la redevance.

Par exemple la place des émissions religieuses. C'est en tout cas le débat qui s'ouvre en Suisse francophone.

La RTS annonce qu'elle va supprimer trois émissions religieuses pour faire des économies. Les recettes publicitaires fléchissent. Et la redevance sera réduite, soumise dès l'an prochain à la TVA. La SSR dans son ensemble annonce pour 2016 des économies de 40 millions soit environ 2,5% de son budget de 1,6 milliard. Toutes les régions linguistiques doivent y participer. En Suisse romande, le budget des émissions religieuses sera particulièrement touché puisqu'il diminuera de 40%.

La RTS affirme pourtant ne pas